



## **RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À L'ÉDUCATION PERMANENTE (REEP) DEMANDE DE RETIRER DES FONDS D'UN REER**

**REMARQUE :** Dans ce formulaire, le texte inséré entre parenthèses carrées reflète le texte de la version originale imprimée.

- Utilisez ce formulaire pour faire un retrait de votre REER dans le cadre du REEP. Remplissez la partie 1 et remettez le formulaire à l'émetteur de votre REER.
- Pour en savoir plus sur le REEP, y compris les conditions d'admissibilité ainsi que les programmes de formation admissible et les établissements d'enseignement agréé, consultez le guide RC4112, «Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)».

continuez à la page suivante →

**Partie 1 – Remplissez cette partie si vous voulez faire un retrait REEP de votre REER**

Nom	
Adresse	
Ville	Province ou territoire
Code postal 	Numéro d'assurance sociale 

**Qui est l'étudiant REEP? (ne cochez qu'une seule case)**

Vous  Votre époux ou conjoint de fait

Si vous avez coché «votre époux ou conjoint de fait», inscrivez à la page 3 [ci-dessous] son nom et son numéro d'assurance sociale.

**Remarque :** L'étudiant REEP doit demeurer le même pour tous les retraits dans toutes les années de la participation courante.

Nom de votre époux ou conjoint de fait

Numéro d'assurance sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. L'étudiant REEP est-il inscrit à un programme de formation admissible dans un établissement d'enseignement agréé ou a-t-il reçu une lettre l'invitant à s'inscrire avant mars de l'année suivante à un tel programme?

Oui  «Allez à la question 2.»

Non  «Vous ne pouvez pas faire de retrait REEP». **Ne remplissez pas le reste de ce formulaire.**

2. L'étudiant est-il inscrit à temps plein ou à temps partiel?

À temps plein  «Allez à la question 4.»

À temps partiel  «Allez à la question 3.»

continuez à la page suivante →

3. L'étudiant remplit-il l'une des conditions relatives à une déficience tel qu'expliqué dans le guide RC4112?

Oui  «Allez à la question 4.»

Non  «Vous ne pouvez pas faire de retrait REEP». **Ne remplissez pas le reste de ce formulaire.**

4. Avez-vous fait des retraits REEP dans les années précédentes de la participation courante?

Oui  «Allez à la question 5.»

Non  «Allez à la question 6.»

5. Est-ce que ce retrait a été fait après janvier de la quatrième année civile après celle de votre premier retrait REEP?

Oui  «Vous ne pouvez pas faire un autre retrait REEP avant l'année suivant celle où vous avez remboursé tout votre solde du REEP.» **Ne remplissez pas le reste de ce formulaire.**

Non  «Allez à la question 6.»

6. Combien voulez-vous retirer?

\$

A

continuez à la page suivante →

7. S'agit-il de votre premier retrait REEP cette année?

Oui  «Allez à la question 8.»

Non  Combien avez-vous déjà retiré cette  
année dans le cadre du REEP?

\$ B

Si le total des lignes A et B **dépasse** 10 000 \$, l'émetteur de votre REER prélèvera de l'impôt sur la partie de votre retrait qui dépasse la limite de 10 000 \$. Vous devrez inclure la partie du retrait qui dépasse 10 000 \$ comme revenu, dans votre déclaration de revenus et de prestations.

8. Combien avez-vous retiré dans le cadre du REEP  
dans les années passées pour votre participation  
courante?

\$ C

**Ne tenez pas** compte des montants que vous avez inclus dans vos déclarations de revenus et de prestations des années précédentes parce que vous avez dépassé la limite de 10 000 \$. Si le total des lignes A, B et C **dépasse** 20 000 \$, l'émetteur de votre REER prélèvera de l'impôt sur la partie de votre retrait qui dépasse la limite de 20 000 \$. Vous devrez inclure la partie qui dépasse 20 000 \$ comme revenu, dans votre déclaration de revenus et de prestations.

9. Quel est le numéro de contrat du REER duquel vous voulez faire le retrait REEP?

J'atteste que les renseignements fournis dans la partie 1 de ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du participant	Année			Mois	Jour

## Partie 2 – Doit être remplie par l'émetteur du REER

- **Ne nous envoyez pas** de copie de ce formulaire. Conservez le formulaire pour vos dossiers et remettez une copie au participant au REEP.
- Si le total des lignes A et B ci-dessus dépasse 10 000 \$ ou si le total des lignes A, B et C aux pages 5 et 6 [ci-dessus] dépasse 20 000 \$, prélevez l'impôt seulement sur le montant excédentaire.
- Déclarez les montants retirés à la case 25 d'un feuillet T4RSP, que vous émettez au nom du rentier du REER pour l'année du retrait.

continuez à la page suivante →

- Pour en savoir plus sur la façon de déclarer les retraits REEP, consultez le guide T4079, «Guide T4RSP et T4RIF».

Nom de l'émetteur du REER					
Adresse					
Ville				Province ou territoire	
Code postal		Ind. rég.	Numéro de téléphone		
				-	
Montant retiré		Date du retrait		Année	Mois

«Loi sur la protection des renseignements personnels»,  
Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005